



Allaman, le 19 octobre 2020

Préavis municipal N° 6/2020

Budget 2021

Au Conseil Général d'Allaman

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les Communes, ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil Général d'Allaman du 26 octobre 2015, nous vous soumettons le budget de la Bourse communale pour l'année 2021. Lors de l'établissement de celui-ci, nous sommes restés aussi réalistes et pragmatiques que possible, tout en tenant compte de la situation un peu spéciale à laquelle nous devons faire face en 2020.

Les chiffres définitifs du nouveau budget 2021 se présentent comme suit :

	Effectif au 31.12.2019	Budget 2021
CHARGES	2'835'164.23	2'659'544.00
REVENUS	2'782'611.46	2'444'848.00
EXCEDENTS DE CHARGES	52'552.77	214'696.00

Au niveau de l'Administration, les charges sont en augmentation par rapport au budget 2020. Nous avons ajouté dans les comptes du Conseil Général le montant annuel de CHF 5'400.00, soit les vacances pour chaque membre présent lors d'un Conseil estimées à CHF 4'800.00, et le défraiement des familles estimé à CHF 600.00. Un ajustement sur les comptes de la Municipalité sur les vacances et ceci en lien avec les comptes 2019. Dans la rubrique de l'économat, il est tenu compte des frais occasionnés par la refonte du site internet de la Commune. D'autre part, il y a une augmentation de CHF 1'264.00 en tant que participation aux déficits des lignes de transport par rapport aux comptes 2019.

Pour les Finances, nous avons tenu compte du taux actuel d'imposition (60%) qui engendre une baisse des impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques, comme constaté dans les comptes 2019 de l'impôt foncier et des habitants au 31 décembre 2019 (451 habitants). Le budget est calculé avec prudence. En raison de la RIEIII (nouvelle fiscalisation des entreprises), les impôts sur le bénéfice net des personnes morales sont calculés à la baisse car nous ne bénéficierons plus de la compensation de l'Etat, telle qu'octroyée en 2019 et 2020. Péréquation : le compte de sortie avec un montant de CHF 456'846.00 est inférieur de CHF 12'205.00, soit 3% par rapport aux comptes 2019. Péréquation : le compte d'entrée avec un montant de CHF 56'659.00 est supérieur de CHF 2'076.00, soit 4% par rapport aux comptes 2019.

En finalité, la péréquation nette est de CHF 400'187.00, en diminution de CHF 14'281.00 par rapport aux comptes 2019. Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif de CHF 18'450.00 et du patrimoine financier de CHF 12'650.00 sont prévus avec un prélèvement de CHF 31'100.00 sur les fonds de réserve.

Dans les Domaines et Bâtiments, les revenus et les charges sont en baisse par rapport au budget 2020. Pour la location de la Grande Salle, adaptation du budget avec un montant de CH 60'000.00 par an. En effet, la conjoncture actuelle montre les difficultés financières rencontrées par les commerçants. Nous avons pris en compte dans les charges, l'entretien des immeubles que nous devons effectuer pour un total de CHF 57'000.00. Sous Terrain/Camping, l'équipement de grills enterrés à proximité des tables communales, le parc à vélos du Port à sec et les finitions de ce dernier sont pris en compte. La facturation du SIDERE en rapport avec l'eau et pour chaque domaine a également été prise en compte.

Pour les Travaux, les charges et les revenus sont en baisse par rapport au budget 2020. En ce qui concerne les routes, l'entretien, la modification des zones de parc, y compris l'équipement (panneaux, marquages, horodateurs) les charges seront effectives en 2021, raison pour laquelle un prélèvement de CHF 60'000.00 est activé sur le fonds de réserve. Avec la mise en place du nouveau règlement sur les déchets qui se concentre sur les Eco-points, les taxes de base sur les ordures ménagères et déchets, les taxes spéciales, les revenus reçus de la SADEC, le budget 2021 des ordures ménagères et déchets est équilibré.

A relever dans le budget 2021 que nous devons percevoir la taxe du Canton de Vaud pour les futures STEP, soit CHF 9.00 par habitant, ce qui se traduit par CHF 4'059.00 dans les comptes Réseaux d'égouts et d'épuration. Ce montant ne sera pas facturé aux habitants mais déduit des taxes annuelles perçues.

En matière d'Instruction publique, Enseignements primaire et secondaire : les chiffres sont à la baisse de CHF 2'159.00 par rapport aux comptes 2019. Ceci en raison de la baisse du nombre d'élèves en primaire, au détriment du secondaire. Ceux-ci sont répartis dans les deux cycles en raison de l'application d'Harmos.

Les autres charges restent pratiquement inchangées et les revenus sous forme d'imputation interne et de prélèvement sur les fonds de réserve en tiennent compte. Les charges de l'ORPC sont supportées pleinement du fait de l'utilisation entière du compte financement spéciaux.

La Sécurité sociale, qui tient compte de l'ARASMAC avec une charge presque identique par rapport aux comptes 2019, suit en parallèle du système Harmos et des structures d'accueil obligatoires. La contribution à l'Organisme médico-social (AVASAD) est prise en charge par le Canton de Vaud. Pour la participation à des charges cantonales, le montant est de CHF 410'000.00, en diminution de CHF 191'270.00, ce qui représente 32% par rapport au compte 2019. Cette diminution est en lien avec le fait qu'il n'y ait pas de revenus extraordinaires (droits de mutations, impôts sur les successions et donations, gains immobiliers).

Conclusions

Au vu de ce qui précède et en conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le Préavis municipal N° 6/2020 relatif au Budget 2021, tel que présenté ce soir, et de prendre la décision suivante :

Décision

Le Conseil Général d'Allaman

- **Vu le Préavis municipal N° 6/2020,**
- **Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

Décide

d'accepter le Préavis N° 6/2020 relatif au Budget 2021 qui présente un excédent de charges de Frs 214'696.00.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et en remerciant par avance le Conseil Général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis adopté lors de la séance de la Municipalité du 19 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Patrick Guex


MUNICIPALITE
D'ALLAMAN


La Secrétaire
Murielle Gilly

Annexes : - Budget 2021
- Tableau des investissements 2021